

N° 16/3.11

PRÉAVIS N° 16/3.11

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 132'000.00 TTC POUR LA RÉVISION DES 2 FILTRES À SABLE DE L'INSTALLATION DE LA PISCINE COMMUNALE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie en urgence le jeudi 3 mars 2011 à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée de 7 membres, à savoir Mmes Marlyse ALBIEZ, Catherine HODEL, Maria Grazia VELINI, MM. Frédéric AMBRESIN, Nicola LOFOCO, Rémy DELA-LANDE (absent) et Vincent TETAZ, président-rapporteur.

Nous remercions Mme Sylvie MOREL-PODIO, municipale, M. Michel GRIVEL municipal, ainsi que MM. Philippe REGAMEY, chef de service, et Gilbert COMPONDU, adjoint technique, pour leurs explications

Lors d'un contrôle pour le remplacement de la protection cathodique, il a été constaté de la présence de sable sous les filtres. Afin de garantir une qualité d'eau respectant les normes en vigueur, il est devenu indispensable de remplacer le sable et les buses, et de mettre en place un hublot vitré sur le couvercle du trou d'homme.

2 TRAVAIL DE LA COMMISSION

Suite au compte rendu de M. Philippe REGAMEY, la commission s'est posée les questions suivantes :

Q : Pourquoi ce problème n'a été découvert que maintenant ?

R : Car, pour le moment, nous n'avons pas de hublot permettant un contrôle régulier des filtres. Les travaux prévus n'étant que le remplacement de la protection cathodique (durée de ces travaux ~ 2 à 3 jours) le temps restant à disposition avant l'ouverture de la piscine était suffisant. Comme cité en préambule, c'est à ce moment que le problème a été découvert.

Q : Pourquoi ce problème se pose ?

R : En 2002 un contrôle des filtres avait été effectué ne laissant apparaître aucun problème, mais au fil des années le sable de quartz s'use et devient trop fin pour remplir correctement sa fonction. Il devient alors normal de le remplacer (env. 14 tonnes). Il sera alors utilisé pour le beach-volley ou pour différents travaux de génie-civil de la ville.

Q : Quel est la durée de vie du sable ?

R : Suite au remplacement de celui-ci, nous ne devrions plus le changer avant env. 20 ans.

- Q : Comment connaître la date des futurs travaux ?
- R : Afin de pouvoir contrôler facilement et donc plus régulièrement la qualité des filtres, un hublot vitré sera installé en lieu et place du couvercle du trou d'homme actuel, permettant le contrôle de l'infrastructure sans avoir besoin d'y entrer.
- Q : Quel est la durée des travaux ?
- R : Il faut compter entre 5 et 6 semaines pour mener à bien les travaux, il faut compter encore 1 semaine pour chauffer l'eau, d'où l'urgence du préavis, la piscine devant ouvrir impérativement le 14 mai 2011.

3 CONCLUSION

La commission a pu se rendre compte que les travaux étaient indispensables au bon fonctionnement de la piscine, mais que le délai était très court. La Municipalité demande que le délai référendaire ne soit pas respecté, comme l'autorise l'article 84 du règlement du conseil, dans le but de pouvoir ouvrir la piscine en date du 14 mai comme prévu. Si ces travaux ne sont pas réalisés dans les temps, la qualité de l'eau ne répondra pas aux normes et les bassins ne pourront être utilisés.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport d'urgence de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 132'000.00 TTC pour la révision des 2 filtres à sable de l'installation de la piscine communale;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 13'200.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Vincent Tétaz